



COMPTE-RENDU- Séance du Conseil Municipal du 12 mars 2022

Présents : D. MARCETEAU, C. de RIVASSON, C. GROS, V. MONDARY, M.P. NICOT, J.C. GRANET, H. SEEGER, P. MARCETEAU, E. MICHIELS, Y. DELOMPRE, L. PIVETEAU
Excusés : Y. DUGAS, E. SOL EVRARD (Pouvoir donné à J.C. GRANET)
Secrétaire de séance : Y. DELOMPRE

1. Approbation procès-verbal séance précédente

Le pv est approuvé à l'unanimité.

2. Intégration du Projet de réserve internationale de ciel étoilé (éclairage public), label RICE

Dans le cadre de la candidature du PNR Périgord Limousin à ce projet, il est proposé aux conseils municipaux des communes concernées de soutenir cette candidature, de s'engager à respecter le plan de gestion de l'éclairage public qui en découlerait. Miallet serait dans la zone tampon.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3. Inscription au PDIPR de l'itinéraire « LE TROU DU PAPETIER »

La commune de Dournazac (87) a présenté une demande de délibération de la commune afin d'inscrire un itinéraire au plan départemental. Plusieurs chemins ruraux sont mitoyens avec la commune de Miallet.

Les élus de Miallet ont étudié le tracé proposé. Il s'avère que la demande n'est pas acceptable en l'état. La boucle dite « des Trois Cerisiers » perdrait son intérêt, le château de Lambertie, notamment serait moins visible. La nécessité de multiplier la signalisation d'autre part ne faciliterait pas l'utilisation par les touristes ou familles.

Il est proposé de retravailler la cohérence des itinéraires avec la commune de Dournazac et les services départementaux en charge des PDIPR. Proposition adoptée à l'unanimité.

M.P. NICOT fait remarquer par ailleurs que la passerelle située sur l'itinéraire de la liaison La Gratte/ Le Trou du Papetier est en très mauvais état.

4. Orthographe MIALLET/MIALET

Il est proposé d'engager une démarche pour que la commune de MIALLET retrouve l'orthographe de son nom au lieu de MIALET ; En effet, cette orthographe commune avec une autre commune française (dans le Gard) génère de fréquentes erreurs administratives dont les conséquences peuvent être importantes.

Mme le Maire expose la procédure et son déroulé et propose au Conseil de la lancer. Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Attributions de compensation - Révision libre (et fonds de concours)

Il s'agit de valider les nouvelles AC après modifications sur la voirie d'intérêt communautaire dans la plupart des communes et sur les logements d'intérêt communautaire à Jumilhac.

Une dernière correction a été demandée pour le linéaire de voirie de Miallet. En effet, avant l'harmonisation de 2022, il était de 9 169 ml et non de 8 761 ml comme indiqué sur la délibération

du Conseil communautaire de décembre 2021. Le montant annuel des AC des années 2017-2021 calculé sur les bases en vigueur était donc de 14 670,40€. L'AC globale au titre de la voirie (calculée désormais au m², ce qui est plus équitable) est de 26 810,52€ pour Miallet, la nouvelle AC d'harmonisation n'étant que de 26 810,52 – 14 670,40 soit 12 140€.

Par ailleurs, le montant estimé du fonds de concours pour travaux de remise en état (pont de la Couchie), suite au transfert de nouvelles voies à la Communauté est de 26 080€ par an sur 3 ans. L'obtention de subventions (demandes en instruction) devrait permettre d'abaisser ce montant.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour information, les attributions de compensation, tous objets cumulés, à prévoir au budget 2022 seront au total de 46 929,52€ pour la commune.

6. Honoraires architecte

Le point est reporté au prochain conseil suite au constat d'incohérence sur les documents fournis par M DEMARS. Le chiffrage sera vu en commission finances.

7. Informations

- Achat d'une fourche pour le tracteur 1140€.
- Réouverture du Salon de Coiffure prévue le 5 avril.
- Consultation des conseillers avant le vote de Mme le maire sur les projets à l'échelle du mandat de la Communauté de Communes.
- Comité de pilotage PLUI : H. Seegers intègre le groupe.
- Commission Impôts locaux le 29 mars.
- Conseil d'Ecole le 22 mars.
- Carnaval le 25 mars à St JORY de CHALAIS pour le RPI.
- Ateliers Hors les Murs : une présentation spécifique sera faite.
- Réunion d'accueil nouveaux habitants le 22 avril.
- Opération « Entreprendre la ruralité » : la candidature de MIALLET a été retenue.